

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Trafic de chanvre : le tristement célèbre "Abess" en prison



Photo: Alexis Ndong

Abess posant avec sa marchandise.

Alexis Ndong Sima  
Oyem/Gabon

**J**EAN-JOSEPH Abessolo Abagha alias "Abess", Gabonais, 47 ans, connu en tant que trafiquant de drogue très actif, vient d'être neutralisé par l'antenne provinciale de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) du Woleu-Ntem. Le caïd qui, dit-on, réussissait chaque fois à échapper à la justice, grâce à la corruption, a été pris en flagrant délit avec une valise contenant 128 kg de chanvre indien qu'il était sur le point d'acheminer à Libreville. D'après une source proche de l'investigation, le jour des faits, tout serait parti d'une précieuse information livrée

aux agents de l'Oclad-Woleu-Ntem par une personne de bonne foi. Selon l'indic de la police, un individu suspect venait de quitter le district de Bollossoville pour Oyem. Ce dernier aurait chargé dans le coffre d'un véhicule à usage de clando une grosse valise contenant un important stock de chanvre indien. Aussitôt mis au parfum les policiers prennent position au checkpoint d'Akok-Barrage, à l'entrée de la ville. C'est 45 minutes plus tard qu'ils interceptent le transporteur, le dealer présumé et son colis et le conduisent au poste de police d'Oyem.

C'est au cours de l'interrogatoire que les enquêteurs découvrent

que le trafiquant n'est autre que Jean-Joseph Abessolo Abagha. Une bonne prise puisqu'ils sont là en face du tristement célèbre "Abess" activement recherché. La valise contenant 128 cuisses de cannabis soigneusement rangées confirme tout le bien qu'on dit de lui dans le milieu. La marchandise

saisie qui pèse environ 51 kg est estimée à plus de 2,5 millions de francs. C'est au Cameroun, a-t-il reconnu, qu'il se ravitaille. Quant aux 128 kg de cannabis, ils auraient été commandés par un certain Marigot, un dealer établi à Libreville.

"Abess aurait proposé, en échange 800 mille francs

CFA aux OPJ pour étouffer l'affaire. Mais les flics ont refusé de coopérer", confie notre source. Déféré devant le parquet d'Oyem, il a été incarcéré au Peloton pour détention et commercialisation de cannabis. Un lieu qu'il connaît bien, pour y avoir déjà séjourné pour les mêmes faits.



### COMMUNIQUÉ

A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DEBITEURS

Soucieuse d'accompagner nos partenaires dans la régularisation de leur compte cotisant, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale lance une **Campagne de remise de pénalités du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables. Ces abattements de 90 à 100% des pénalités seront appliqués aux employeurs qui s'acquitteront du paiement intégral du principal de leur dette.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous rapprocher de la **Direction du Recouvrement et du Précontentieux**, sise au **Siège Social (5<sup>ème</sup> étage)** ou de l'une de nos agences.

**Notre ambition : mieux vous servir**

Fait à Libreville, le 30 novembre 2022

**L'Administrateur Provisoire**

**Christophe EYI**

2070, Avenue Georges Damas Akoka, Batavés • B.P. : 94 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 011 79 12 00 • Fax : (+241) 011 74 64 25 • Centre d'appels : 1632  
Service écoute client et plaintes : 161 • www.cnss.ga • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel